

ÉDITO

Une fois n'est pas coutume cet édito sera signé à deux mains. Depuis plus de trois ans, mon collègue Raphaël Matta-Duvignau et moi-même avons consacré une grande partie de notre temps au droit de l'éducation. Nous avons assuré la direction scientifique d'un « dictionnaire critique du droit de l'éducation ». Nous avons également créé fin 2019 un « Observatoire du droit de l'éducation », qui a pour ambition de fédérer de manière pérenne des spécialistes du droit de l'éducation, avec notamment pour objectif l'organisation de colloques récurrents sur le thème du droit de l'éducation. Nous avons initié un partenariat avec l'IH2EF grâce à un premier webinaire portant sur la déontologie dans l'enseignement. Enfin, nous préparons un colloque qui aura lieu en juin prochain en collaboration avec le CRLD d'Évry et la MSH de Paris-Saclay. Cette actualité importante justifiait que nous consacrons un numéro spécial au thème de l'éducation, d'autant plus que la période préélectorale est riche en projets de toute sorte sur l'éducation. L'École ou l'enseignement supérieur sont l'objet de bien des discours, très largement idéologiques, qui laissent plus que dubitatifs ceux qui ont la responsabilité de faire fonctionner au mieux chaque jour l'institution scolaire et universitaire. Il y a celui qui, s'improvisant historien comme d'autres s'improvisent juristes (ou médecins), est nostalgique de l'école de Jules Ferry, et qui n'aime pas l'anglais à l'école primaire – ce qui d'ailleurs ne manque pas de cohérence car Jeanne d'Arc (symbole détourné et malheureusement féminin des souverainistes) n'aimait pas non plus l'anglais au point d'essayer de le bouter hors de France – ; celle qui veut doubler le salaire des enseignants en cinq ans, sans se poser la question de la réelle soutenabilité budgétaire, nous prenant au passage pour de grands naïfs ; celle, qui, naguère en responsabilité, a largement contribué aux difficultés actuelles de l'Université en lui donnant l'autonomie sans lui en assurer les moyens financiers et qui malgré tout aspire à l'achever avec « l'acte II » ; ceux qui au pouvoir aujourd'hui - et qui envisagent de le rester - alors même qu'ils ont réussi le tour de force de s'aliéner l'ensemble de la communauté universitaire avec la loi de programmation de la recherche, croient trouver l'unique solution aux problèmes de l'Université – qu'ils ont pourtant largement contribué à accentuer – dans la fin de la quasi gratuité, sans trop d'ailleurs s'embarrasser de la constitutionnalité d'une telle proposition.

Il n'est pas dans la nature d'un édito de traiter sur le fond de ces questions et nous ne le ferons pas au risque sinon de tomber dans le même travers que ceux qui font ces propositions : parler sans beaucoup réfléchir. Cet édito, s'il n'est pas, une fois de plus, politiquement correct, a cependant le mérite de ne pas être politiquement orienté. Il est vrai que l'approximation et les solutions de facilité ne sont ni de droite, ni de gauche... mais des deux.

Nous nous retrouverons – peut-être - au prochain édito, si le statut d'indépendance des enseignants-chercheurs qui régresse chaque jour nous permet encore ce genre d'impertinence.

Pascale Bertoni
Raphaël Matta-Duvignau



Le 18 décembre 2021 est tombée la triste nouvelle du décès de notre collègue **Laurent Bouvet**. Même si nous nous y attendions ce fut un triste jour pour nous tous.

Laurent Bouvet était l'un des trois politologues du VIP. Il a largement contribué à son rayonnement. Il fut un grand universitaire, avec du courage et des convictions, ce qui n'est finalement pas si répandu. Il est tellement plus confortable de céder aux modes et au diktat du politiquement correct que certains s'autorisent - on se demande bien à quel titre - à vouloir imposer.

Il défendait une conception intransigeante de la laïcité, que personnellement je partage. Il s'est inscrit dans une longue tradition républicaine, qui a fait de la laïcité scrupuleuse et exigeante son point d'horizon.

Certains pouvaient ne pas approuver ses prises de position, c'est leur droit, à condition de ne pas vouloir imposer les leurs. Mais personne ne peut contester son immense culture. Il fut plus qu'un grand intellectuel, il fut aussi et c'est sans doute le plus important, un honnête homme. C'est pour cela que nous l'aimions et le respections.

Au nom de l'ensemble du VIP, je présente nos sincères condoléances à ses proches.

Pascale Bertoni



L'École et l'Université sont des viviers inépuisables de contentieux. Abordant la matière de façon globale, ce dictionnaire n'a pas pour ambition d'être exhaustif. Son but est d'identifier les principales notions du système éducatif de l'École à l'Université. Il aborde notamment la sélection à l'Université, le redoublement, la laïcité, la liberté de l'enseignement, la discipline des élèves, l'indépendance des universitaires, l'autonomie des universités, les classements internationaux, etc. Rédigé par des spécialistes du droit de la discipline (universitaires, magistrats, avocats, inspecteurs généraux, responsables juridiques et administratifs), il s'adresse à tous ceux, universitaires, praticiens, étudiants, qui s'intéressent au droit de l'éducation. Il a réuni non seulement les enseignants-chercheurs des laboratoires de droit public et de science politique (VIP) et de droit privé (DANTE) de l'UVSQ, mais aussi d'autres universités membres de Paris-Saclay (CRLD d'Evry) ainsi que des enseignants-chercheurs extérieurs à Paris-Saclay, intéressés par la « question éducative » (notamment Paris 1, Poitiers, Angers, Clermont-Ferrand, Nantes, Rennes, Montpellier, Science-Po Paris, IEP de Toulouse, d'Aix en Provence, etc). Il a également permis de faire converger les participations de praticiens du droit de l'éducation : membres de juridictions administratives et du Conseil d'État, responsables des services juridiques du ministère de l'éducation nationale, avocats, chefs d'établissements, etc.).

le cnam

cnesco

Remise du rapport à destination du CNESCO en septembre 2021 intitulé « Les politiques éducatives au prisme de la déconcentration et de la décentralisation (Aspects juridiques) »

Le rapport a tenté de dresser un état des lieux de la territorialisation des politiques éducatives du point de vue des juristes. Conçue dans une perspective de meilleure efficacité de notre système éducatif, la territorialisation a-t-elle permis de remédier aux reproches d'hypertrophie et d'une unicité du système, source d'inégalités et d'inertie ? Au fil des lignes du rapport apparaît une constante : le poids de l'État dans la détermination de la politique éducative et le rôle relativement subsidiaire des collectivités territoriales. Si en apparence le partage de compétences paraît conséquent, l'État reste le chef d'orchestre incontesté de la politique scolaire. Par son rôle de grand organisateur, il est le garant de cette égalité qui implique, d'une certaine façon, l'uniformité. Il est d'abord le Maître des horloges en maîtrisant le calendrier scolaire et l'essentiel des rythmes scolaires. Il conserve également la main sur les parcours scolaires, le contenu des programmes. Il a le monopole de la définition et la délivrance des diplômes nationaux et la collation des grades et titres universitaires. Même si « l'État central s'est officiellement dessaisi de plusieurs compétences, il cherche par diverses voies à maintenir un pouvoir de contrôle sur les échelons locaux qu'ils soient déconcentrés ou décentralisés. La voie empruntée pour y remédier fut d'abord celle de la déconcentration, par vagues successives et par pans entiers en raison des risques d'asphyxie qui menaçait l'administration centrale. Elle fut ensuite celle de la décentralisation, en confiant à d'autres certaines compétences importantes mais qui ne touchent pas au cœur de la fonction éducative, cantonnant les collectivités territoriales dans une fonction essentiellement patrimoniale et subsidiaire. Lorsque l'État (par ses relais déconcentrés) n'assure plus lui-même certaines fonctions indispensables en le confiant à d'autres acteurs, il conserve, par divers instruments, un rôle de régulateur qui lui permet un verrouillage efficace du système éducatif, à la fois juridiques mais également et surtout budgétaires. Censée lutter contre les inégalités scolaires générées par un système éducatif trop uniforme, la décentralisation s'est heurtée très rapidement à une autre forme d'inégalité : la disparité de ressources financières entre les collectivités territoriales. Le contexte budgétaire général très contraint et le coup de rabet sur les dotations d'État ont renforcé l'inégalité entre les collectivités locales, qui ont dû trouver des solutions, qui leur permettent de mutualiser des charges de plus en plus lourdes avec d'autres collectivités ; mutualisation qui peut s'apparenter à une forme de recentralisation, non pas vers l'État mais vers des structures intermédiaires, en permettant à la fois d'adapter des politiques éducatives aux enjeux locaux, tout en préservant leur soutenabilité financière. La question scolaire est pourtant devenue un enjeu majeur d'aménagement des territoires, dès lors que la qualité du service public de l'éducation constitue un facteur important d'attractivité territoriale. Certaines

collectivités revendiqueront clairement un rôle concurrentiel avec l'État et plus seulement un rôle accessoire aux politiques scolaires étatiques, afin d'apporter une prise en charge pédagogique supplémentaire pour les élèves les plus défavorisés, instaurant un vrai clivage idéologique avec celles pour qui la lutte contre l'échec scolaire relève de la responsabilité de l'éducation nationale et pour qui les activités complémentaires doivent se limiter à explorer les champs insuffisamment couverts par l'enseignement obligatoire.

Par **Pierre-Hugues Barré**, Doctorant en droit public, Université Toulouse 1 Capitole, **Pascale Bertoni**, MCF-HDR en droit public, Université Paris-Saclay (UVSQ), **Romain Capron**, Directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, **Olivier Castel**, Principal de collège, académie de Montpellier, **Grégoire Talpin**, Doctorant en droit public, Université Clermont-Auvergne, **Jean-Paul Markus**, Professeur de droit public, Université Paris-Saclay (UVSQ), **Raphaël Matta-Duvignau**, MCF en droit public, Université Paris-Saclay (UVSQ), **Frédérique de la Morena**, MCF en droit public, Université Toulouse 1 Capitole, **Philippe Raimbault**, Professeur de droit public à Science Po Toulouse, **Aline Sanchez**, Adjointe à la déléguée académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale, académie de Montpellier, **Antony Taillefait**, Professeur de droit public, Université d'Angers.




MARDIS DE L'IH2EF

DÉONTOLOGIE : CADRE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET SUPÉRIEUR

Webinaire en collaboration avec l'IH2EF

Le 18 mai 2021 s'est tenu en direct de l'IH2EF de Poitiers un webinaire en ligne sur « la déontologie dans l'enseignement scolaire et dans l'enseignement supérieur animé par **Pascale Bertoni** et **Raphaël Matta-Duvignau** qui a réuni des universitaires (**Emmanuel Aubin**, **Fabrice Melleray**, **Antony Taillefait**), un inspecteur général de l'éducation (**Guy Waïss**), un conseiller au Tribunal administratif (**Timothée Gallaud**) et une cheffe de service juridique (**Béatrice Penin**). Il a été traité des spécificités juridiques de la déontologie dans l'enseignement. La vie scolaire et universitaire sont l'occasion de nombreux questionnements qui touchent à la déontologie. Ce sujet, très sensible voire politique, est rarement abordé sous l'angle juridique. Pourtant il est essentiel pour les acteurs du monde éducatif de connaître précisément les règles juridiques applicables et de mesurer les conséquences de leur méconnaissance. Il a été abordé les questions communes aux deux ordres d'enseignement mais également leurs spécificités, tout particulièrement dans l'enseignement supérieur en relation avec le statut spécifique des enseignants-chercheurs.

» ÉVÉNEMENTS PASSÉS



Séminaire doctoral

Le 8 juin 2021 s'est tenu un séminaire doctoral intitulé : « Fin de thèse, dossier pour le CNU et concours de la maîtrise de conférences » avec **Pierre-Yves Sagnier**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, **Olivia Bui-Xuan**, Professeur de droit public à l'Université d'Evry, Directrice du laboratoire CRLD, membre du CNU 02, **Dimitri Houtcieff**, Professeur de droit privé à l'Université d'Evry, membre du CNU 01, **Pascale Bertoni**, Maître de conférences-HDR en droit public à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Directrice du laboratoire VIP, ancien membre du CNU 02.

Sur une illustration d'Adrien Barrère du début du 20^{ème} siècle croquant des professeurs de droit qui fort heureusement sont aujourd'hui bien plus jeunes et avenants. Ce sont même souvent des femmes !



Le projet Nuremberg

Représentation en octobre 2021 à l'UFR Simone Veil-Santé. Un projet porté par Madame Marie-Emma Boursier, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique et Monsieur **Djillali Annane**, Doyen de l'UFR Simone Veil-Santé avec une volonté d'entrecroiser la médecine, le droit, l'éthique, l'histoire et l'éloquence au cœur d'une démarche universitaire nouvelle, à la fois théâtrale et didactique.

30 étudiantes et étudiants, professeurs, auteur, metteur en scène, membres de l'administration y ont participé. Un autre à venir, le 1er avril 2022 au Sénat.

» ÉVÉNEMENTS PASSÉS

Colloque annuel 2021 de la SFDI en partenariat avec le
Projet RefWar (ANR 2019-2023)

Migrations et Droit international

4 & 5 Novembre 2021
Musée National de l'Histoire de l'Immigration (Paris 12e)

Inscription >



Colloque Migrations et droit international

Le colloque « Migrations et droit international », qui constitue le colloque annuel 2021 de la Société française pour le droit international (www.sfdi.org), organisé en partenariat avec le Projet « RefWar - Protection en France des exilés de guerre » (ANR 2019-2023, www.refwar.fr) et l'Université Paris-Saclay (UVSQ - Centre de recherche Versailles Institutions Publiques), a été l'occasion d'un état des lieux de l'appréhension du phénomène migratoire par le droit international.

Réunissant des universitaires français et étrangers (Belgique, Suisse, Canada, Nigéria...) reconnus, ainsi que des professionnels (représentants de l'UNHCR et de l'OIM, ancien rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des migrants...), ce colloque interroge tant les régimes conventionnels existants que les enjeux actuels et à venir (droits des migrants, migrations environnementales, articulation des régimes régionaux et des règles internationales...) et permettra également, lors d'une session spéciale, de célébrer les 70 ans de la Convention de Genève de 1951 à travers l'étude de ses principales stipulations et de l'évolution de leur interprétation au fil des années.

» ÉVÉNEMENTS A VENIR



Journée d'étude doctorale

En partenariat avec le Master de Droit immobilier public et le VIP, une journée d'étude doctorale consacrée à la recherche en Droit immobilier public aura lieu le 19 mai 2022 à l'UVSQ-Paris Saclay, site de Guyancourt. Elle sera organisée en quatre tables rondes animées chacune par des étudiants du Master et un doctorant spécialiste du sujet (thèmes des tables rondes : « Marchés de défense et de sécurité : entre commande publique et politiques publiques », « Occupation domaniale et commande publique », « Maîtrise d'ouvrage publique et contentieux de la responsabilité » et « Marchés publics et considérations sociales »).

Séminaire « hors-les-murs »

**mardi 8
mars 2022**

à 18h00

Librairie Le Pavé du Canal
Halle Sud Canal, Montigny-Le-Bretonneux

Nicolas de Condorcet

Conseils à sa fille

et autres textes

Édition préfacée et annotée par Laura El Makki et Nathalie Wolff

Habile, Condorcet met en lumière les contradictions d'une Révolution qui, tout en souhaitant faire table rase du passé, le prolonge irrémédiablement. Il croit aux capacités des femmes à participer à la chose publique. Et il pose bientôt la question inhérente à celle, première, du droit de cité : à quoi servirait le droit de vote s'il était octroyé à des femmes privées du savoir et des moyens d'accéder à la raison critique?

7057

Conseils à sa fille
Nicolas de Condorcet

Nicolas
de Condorcet

Conseils à sa fille

et autres textes



Séminaire Droit, libertés et littérature

Édition de textes méconnus de Nicolas de Condorcet, penseur et précurseur des droits des femmes, préfacés et annotés par **Laura El Makki** et **Nathalie Wolff**, Gallimard, Folio 2 euros, mars 2020.

» ÉVÉNEMENTS A VENIR



Colloque Droit à ... l'éducation

Un colloque organisé par **Pascale Bertoni** et **Raphaël Matta-Duvignau** sur le « Droit à ... l'éducation » se tiendra les 23 et 24 juin prochain à l'IEP de Saint-Germain-Laye dans le cadre d'une collaboration entre CRLD d'Evry, la MSH de Paris-Saclay, le VIP et l'Observatoire du droit de l'éducation (ODE). Il s'intéressera au concept de droit à l'éducation du point de vue des juristes mais fera également appel à des sociologues ou des chercheurs en sciences de l'éducation.



ORGANISÉE PAR
NATHALIE WOLFF ET MIRA
OUZOUNOVA

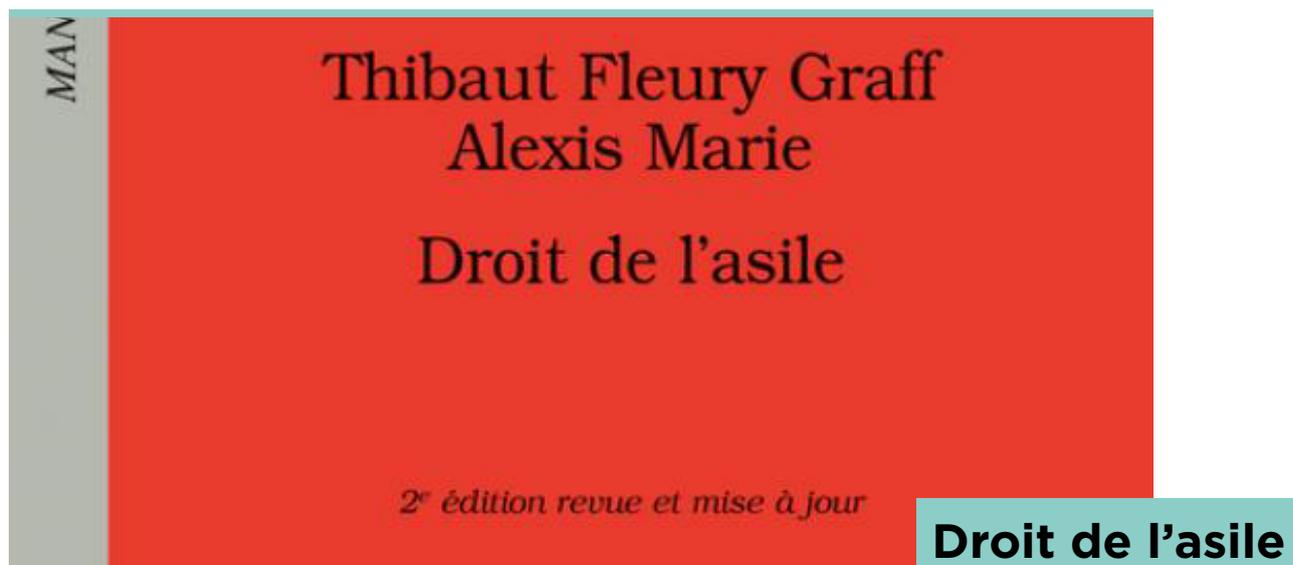
LUNDI 6 DÉCEMBRE DE 9H30 À 10H30, EN
ZOOM

INSCRIPTION PRÉALABLE:
nathalie.wolff@uvsq.fr

ACTUALITÉ DU DROIT D'ASILE ET DES ÉTRANGERS

Conférence d'actualité

Conférence-débat avec les élèves de l'École Polytechnique et les étudiants de l'UVSQ. Actualité du droit d'asile et des étrangers, organisée par **Nathalie Wolff** et **Mira Ouzounova**, en présence de **Didier Leschi**, directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



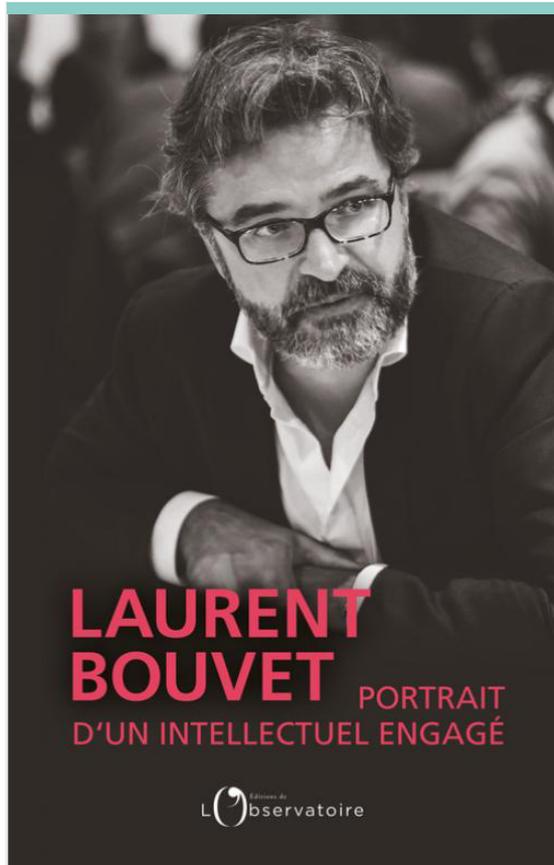
Parution en août 2021 de la deuxième édition de Droit de l'asile (co-écrit avec [A. Marie](#), Paris, PUF 2021, 2e éd.).

Paru dans une première édition en 2019, cet ouvrage, co-écrit avec A. Marie et paru aux PUF en août 2021, en constitue la deuxième édition revue et augmentée, à jour des développements jurisprudentiels nationaux et européens les plus récents. Cette nouvelle édition tient compte, en outre, de la recodification du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile intervenue en mai 2021.



Le juge peut-il garder le silence sur certains des moyens, c'est-à-dire des argumentations, dont il est saisi ? À la fois dire le droit et se taire sur des questions qui lui ont été posées ? C'est en tout cas ce que s'autorise traditionnellement le juge administratif, pratiquant la technique de « l'économie des moyens ». Et c'est l'objet de cette thèse : étudier les inconvénients et les fonctions de ce mutisme, son régime juridique et sa part d'implicite, les réformes dont il a fait et pourrait faire l'objet, saisir enfin une formule classique des décisions de justice françaises : « sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens... ».

Publication de la thèse de doctorat de [Pierre-Yves Sagnier](#), MCF en droit public.



Sous la direction de
Denis Maillard, Gilles Clavreul,
Jean-François Dunyach et Nathalie Wolff

Laurent Bouvet,
portrait d'un intellectuel
engagé

**Laurent Bouvet, portrait
d'un intellectuel engagé**

Un hommage vibrant à **Laurent Bouvet**, politologue engagé et fondateur du Printemps républicain, par quelques-uns des plus grands intellectuels français.

Politologue, essayiste, professeur d'université, membre du Conseil des sages de la laïcité... En une trentaine d'années de carrière et d'engagement, Laurent Bouvet a marqué la recherche et le débat public, s'emparant avec conviction et courage de nombreux sujets qu'on disait sensibles: le multi-culturalisme américain, la social-démocratie européenne, la gauche française, la question du populisme, celles de l'identité et de la laïcité...

Reprenant les thèmes phares qui ont nourri les travaux de ce républicain universaliste, vingt et une grandes figures de la vie intellectuelle et politique française brossent avec respect et admiration son portrait, parmi lesquelles **Dominique Schnapper**, **Marcel Gauchet**, **Raphaël Enthoven**, **Pierre-André Taguieff**, **Nathalie Wolff**, **Brice Couturier** ou encore **Pierre-Henri Tavoillot**.

Laurent Bouvet est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Le Communautarisme. Mythes et réalités* (Lignes de repères, 2007), *Le Sens du peuple. La gauche, la démocratie, le populisme* (Gallimard, 2012), *L'Insécurité culturelle. Sortir du malaise identitaire français* (Fayard, 2015), *La Gauche zombie. Chroniques d'une malédiction politique* (Lemieux éditeur, 2017), *La Nouvelle Question laïque. Choisir la République* (Flammarion, 2019) et *Le Péril identitaire* (L'Observatoire, 2020). Né en 1968, il est mort le 18 décembre 2021 à l'âge de 53 ans.

Source : Site internet de l'éditeur [Editions de l'Observatoire](https://www.editionsdeleobservatoire.com/)

SOUTENANCE DE THÈSE



© Freepik

Cellou Elhadj Diallo

Cellou Elhadj Diallo a soutenu sa thèse, le 8 juin 2021, sous la direction de **Jean-Paul Markus**, intitulée : « Les champs respectifs du pouvoir réglementaire et du pouvoir législatif en République de Guinée au vu du système français. »

Le jury était composé par :

- **Alioune Badara Fall** (Rapporteur, Professeur des universités, Université Montesquieu de Bordeaux),
- **Stéphane Bolle** (Rapporteur, Maître de conférences-HDR, Université Paul Valéry de Montpellier),
- **Joseph Fifamin Djogbenou** (Examineur, Professeur des universités, Université d'Abomey-Calavi, Bénin)
- **Jean-Pierre Camby** (Examineur, Professeur associé, UVSQ - Université de Paris-Saclay)

SOUTENANCE DE THÈSE



© Freepik

Lauriane Tanguy

Lauriane Tanguy a soutenu sa thèse, le 24 septembre 2021, sous la direction de **Thomas Pez**, intitulée : « Le droit administratif. Une contribution à l'étude des rapports entre le droit et l'État. »

Le jury était composé par :

- **Anne-Laure Girard** (Rapporteur, Professeure des universités, Université de Poitiers)
- **Olivier Renaudie** (Rapporteur, Professeur des universités, Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)
- **Jacques Caillosse** (Examineur, Professeur des universités émérite, Université Paris 2 - Panthéon-Assas)
- **Stéphane Manson** (Président, Professeur des universités, Université de la Rochelle)

SOUTENANCE DE THÈSE



© Freepik

Christian Sambou

Christian Sambou a soutenu sa thèse, le 15 décembre 2021, sous la direction de Thomas Lindemann, intitulée : « Les conflits armés ouest-africains : Sénégal, Mali et Côte-d'Ivoire. Lecture des guerres pour la reconnaissance. »

Le jury était composé par :

- **Mame-Penda Ba** (Rapporteur, Professeure, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal))
- **Raphaël Porteilla** (Rapporteur, Maître de conférences, Université de Bourgogne)
- **Bréma Ely Dicko** (Examineur, Maître de conférences, Université de Bamako, Mali)
- **Yves Poirmeur** (Examineur, Professeur des universités, UVSQ - Université de Paris-Saclay)
- **Miléna Diechkoff** (Examineur, Maître de conférences, Université Clermont Auvergne)

SOUTENANCE HDR



© Freepik

Tania Einaudi

Tania ENAUDI a présenté ses travaux en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, le 15 octobre 2021, au sujet du « Droit de la fonction publique et droit administratif général, entre transformations et permanences ».

Le jury était composé par :

- **Jean-Paul Markus** (Garant, Professeur des universités, UVSQ - Université de Paris-Saclay),
- **Karine Favro** (Rapporteur, Professeure des universités, Université de Haute-Alsace),
- **Vincent Tchen**, (Professeur des universités, Université de Rouen-Normandie),
- **Stéphane Manson** (Rapporteur, Professeur des universités, Université de la Rochelle),
- **Pascale Bertoni** (Présidente, Maître de conférences-HDR, UVSQ - Université de Paris-Saclay).

» LE COIN DES BLAGUES

Les ravages du harcèlement scolaire

Une mère entre dans la chambre de son fils.

- Jacques, réveille-toi
- Non maman
- Il faut que tu te réveilles pour aller au Lycée
- J'veux pas y aller !
- Allons ! Ne fais pas l'enfant. Réveille-toi !
- Nan, ils sont tous méchants là-bas. Je ne veux pas y aller.
- Enfin ! Réveille-toi, c'est quand même toi le proviseur...



Plutôt malin

Un conseil avisé d'un père à son fils pour remplir sa fiche destinée aux professeurs en début d'année.

Profession du père : Contrôleur fiscal

Profession de la mère : Inspectrice d'académie



Pascale Bertoni

Directrice du Laboratoire VIP
Maître de conférences HDR
en droit public

Béatrice Boissard

Maître de conférences HDR
en droit public

Stéphane Manson

Professeur de droit public



COMITÉ DE RÉDACTION

Laboratoire VIP

Faculté de droit et science politique
3, rue de la Division LECLERC
78280 GUYANCOURT



www.vip.uvsq.fr



@VIP_UVSQ